



Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/2023  
ID : 063-200071199-20230710-CCPL\_2023\_99-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| Nombre de membres |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 39                | 31 dont 4 pouvoirs      |

Date de convocation : 27 juin 2023  
Date d'affichage : 27 juin 2023

### SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

#### Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2023-99 : PETITES VILLES DE DEMAIN - SIGNATURE DE LA CONVENTION ORT**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La communauté de communes Plaine Limagne, les communes d'Aigueperse, Moringues et Randan ont été lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « Petites villes de demain » et labellisées au titre du programme correspondant, le 10 décembre 2020.

Issu du plan de relance et de l'agenda rural, ce programme est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent une fonction de centralité et constituent un maillage indispensable pour la structuration du territoire. Il a pour vocation de leur fournir des moyens (soutien à l'ingénierie et financements sur des mesures thématiques cibles) de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leurs statuts de « villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre ». Il vise à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués sur le territoire.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- La signature d'une convention d'adhésion au programme Petites villes de demain intervenue le 28 juin 2021 actant l'engagement des communes et de la communauté de communes au programme et permettant la mobilisation de financements en faveur d'un poste de chef de projet PVD,
- La phase d'initialisation de la démarche qui vise, dans une durée maximale de 18 mois à compter de la signature de la convention d'adhésion, à élaborer un plan d'actions stratégique et détaillé, en prenant appui sur des études : en l'occurrence une étude de redynamisation des bourgs et une étude pré-opérationnelle OPAH. Cette phase se conclut par la signature de la convention cadre « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation du territoire (ORT),
- La phase de déploiement du programme opérationnel jusqu'à fin 2026.

A ce stade, la communauté de communes et les trois communes, avec l'appui d'un prestataire de service, ont élaboré et formalisé le projet de territoire et un programme nécessaire à l'élaboration de la convention cadre « Petites villes de demain » qu'il convient d'adopter. Ce programme se décline en 28 actions qui s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

- La vitalité : renforcer et conforter l'offre commerciale et de services, moderniser les usages,
- L'habitat : améliorer l'habitat privé et développer une offre de logements de qualité,
- Le cadre de vie : reconquête des espaces publics et aménagements urbains,
- Les mobilités : prévoir un urbanisme des courtes distances.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le contenu de la convention-cadre « Petites villes de demain » multi-sites valant opération de revitalisation du territoire pour les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan, et la communauté de communes Plaine Limagne,
- d'autoriser le président à signer ladite convention et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les on, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le président

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 17 juillet 2023  
Le président,



Claude RAYNAU

A circular official stamp with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE' and '03260 AIGUEPERSE'. A signature is written over the stamp.